



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

⑪ Numéro de publication :

**0 077 419
B1**

⑫

FASCICULE DE BREVET EUROPÉEN

④⑤ Date de publication du fascicule du brevet :
02.03.88

⑤① Int. Cl.⁴ : **A 47 F 9/02**

②① Numéro de dépôt : **81201173.2**

②② Date de dépôt : **22.10.81**

⑤④ Caisse enregistreuse, dite "check-out", perfectionnée.

③⑦ Priorité : **16.10.81 BE 2059422**

④③ Date de publication de la demande :
27.04.83 Bulletin 83/17

④⑤ Mention de la délivrance du brevet :
02.03.88 Bulletin 88/09

⑧④ Etats contractants désignés :
DE FR GB LU NL

⑤⑥ Documents cités :
**EP-A- 0 015 376
DE-A- 2 335 531
GB-A- 1 375 123
GB-A- 2 025 219
US-A- 3 990 540
US-A- 4 182 433**

⑦③ Titulaire : **N.V. JOSEPH MERTENS INTERNATIONAL
Deurnestraat 208
B-2510 MORTSEL (BE)**

⑦② Inventeur : **Flies, Désiré Polydoor
Grote Steenweg 580
B-2600 Berchem (BE)**

⑦④ Mandataire : **Donné, Eddy
M.F.J.Bockstael Arenbergstraat 13
B-2000 Anvers (BE)**

EP 0 077 419 B1

Il est rappelé que : Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

La présente invention a trait à une caisse enregistreuse, dite « check-out », correspondant au préambule de la revendication 1. Un tel dispositif est employé par exemple dans les grands magasins ou entreprises similaires aux endroits où les clients doivent payer les produits ou articles choisis, et comporte généralement une bande transporteuse destinée au transport des articles à payer vers un caissier ou une caissière, un appareil enregistreur et une partie, éventuellement munie d'une deuxième bande transporteuse, destinée à l'évacuation des produits enregistrés.

On sait que l'enregistrement des produits ou articles achetés par la clientèle s'effectue généralement par notation par un caissier ou une caissière des prix de ces produits ou articles sur un appareil enregistreur, qui calcule automatiquement le montant total à payer.

On sait également qu'il existe des caisses enregistreuses qui sont équipées d'un appareil de lecture optique, généralement appelé « scanner », entre la susdite première bande transporteuse servant au transport des produits achetés vers le caissier ou la caissière, d'une part, et la susdite partie de la caisse servant à la réception ou l'évacuation des produits payés et enregistrés, d'autre part, appareil de lecture optique servant à assurer l'enregistrement automatique du prix d'achat des produits concernés et le calcul du prix total à payer par le client, et cela par simple présentation à cet appareil de lecture optique des produits ou articles choisis par le client, qui sont, à cet effet, munis d'une indication codée spéciale. Une telle caisse enregistreuse a été décrite dans la demande de brevet européen n° 0 015 376, qui montre aussi les caractéristiques correspondant au préambule de la revendication 1. On sait que jusqu'à présent le grand magasin qui achète des caisses enregistreuses ou « check-outs » doit les payer au préalable indépendamment du fait qu'elles sont destinées ou non à fonctionner à l'aide d'un appareil de lecture optique, en vue de leur adaptation au procédé choisi.

On a déjà proposé de relier ladite partie de la caisse qui transporte les produits ou articles choisis par le client vers le caissier ou la caissière, d'une part, et la partie arrière de la caisse qui est chargée des produits ou articles dont les prix ont été enregistrés, d'autre part, de manière telle que, si l'acheteur des caisses décide ultérieurement de les équiper d'un appareil de lecture optique, ces deux parties peuvent être facilement séparées l'une de l'autre et puis être réunies de nouveau au moyen d'éléments de liaison appropriés, après l'intercalation de l'appareil de lecture optique à l'aide de supports appropriés.

Inutile de souligner les inconvénients de ce système connu, qui non seulement est compliqué et peu économique, mais présente en outre l'inconvénient que la transformation des caisses à payer prend beaucoup de temps, que les caisses

sont inutilisables pendant leur transformation et que cette dernière exige l'emploi de pièces de renforcement et de supports supplémentaires.

Une caisse enregistreuse en deux parties a également été révélée dans le brevet américain n° 4 182 433. Selon ce brevet, ladite partie de la caisse qui transporte les produits ou articles choisis par le client vers le caissier ou la caissière peut être facilement remplacée par une partie nouvelle et modernisée, cette dernière étant pourvue, par exemple, d'un appareil de lecture optique. Il est évident que cette solution est également peu économique car l'intercalation dudit appareil de lecture optique exige le remplacement de toute la première partie de la caisse enregistreuse.

Une autre proposition connue pour l'équipement d'une caisse enregistreuse ordinaire d'un appareil de lecture optique consiste en ce qu'est raccourcie une desdites parties de la caisse, à savoir la partie servant au transport des produits ou articles vers l'appareil d'enregistrement, et, qu'en particulier, la bande transporteuse traditionnelle est supprimée et remplacée par une bande plus courte pour permettre l'intercalation de l'appareil de lecture optique. Ce procédé est également trop compliqué, trop laborieux et trop coûteux et présente en outre l'inconvénient d'exiger des renforcements supplémentaires.

Aussi, la présente invention se propose-t-elle la réalisation d'une caisse enregistreuse, dite « check-out », qui se prête à l'emploi soit de manière traditionnelle avec un appareil d'enregistrement desservi par un caissier ou une caissière, soit en combinaison avec un appareil de lecture optique ou « scanner ».

Ce système présente le grand avantage que l'acquisition des caisses enregistreuses peut s'effectuer indépendamment de leur emploi avec ou sans appareil de lecture optique, étant donné que leur équipement éventuel d'un appareil de ce genre ne prend qu'un minimum de temps grâce au fait que la caisse est conçue pour cette éventualité, c'est-à-dire en vue de sa coopération éventuelle avec n'importe quel type d'appareil de lecture optique disponible sur le marché.

Cette conception de la caisse enregistreuse selon l'invention équipée ou non d'un appareil de lecture optique, présente en outre l'avantage que l'ensemble peut être déplacé facilement en le soulevant de part et d'autre, ce qui n'est pas possible avec les caisses enregistreuses conventionnelles équipées, comme dit ci-dessus, d'un appareil de lecture optique. Un avantage ultérieur du système selon l'invention consiste en ce que l'intercalation d'un appareil de lecture optique s'effectue sans qu'il ne faille avoir recours à des mesures de renforcement ou de support supplémentaires.

La caisse enregistreuse selon l'invention, dotée des avantages susmentionnés, se compose à cet effet d'une première partie destinée au transport

de produits ou d'articles vers un poste d'enregistrement, d'une deuxième partie destinée à l'évacuation des produits ou articles enregistrés et d'une troisième partie contenant l'appareil d'enregistrement, ces deux premières parties étant conformées de manière à pouvoir être déplacées l'une par rapport à l'autre en vue de leur accouplement en au moins deux positions relatives différentes, soit d'une part une position dans laquelle la deuxième partie est contiguë à la première partie et d'autre part, une position dans laquelle les deux parties sont écartées l'une de l'autre de manière à permettre l'intercalation entre ces deux parties d'un appareil de lecture optique, des moyens (17, 18, 19, 20) de suspension de l'appareil optique étant prévus, l'une de ces deux premières parties présentant au moins un profilé saillant orienté vers l'autre partie en vue de sa coopération par coulissage avec un profilé correspondant fixé dans cette dernière.

La caisse enregistreuse selon l'invention est en outre caractérisée en ce que des moyens sont prévus pour relier mutuellement ces deux profilés en des positions bien déterminées dans le but de placer, chaque fois, les deux premières parties de la caisse en la position réciproque voulue.

Des modes particuliers de réalisation de l'invention apparaissent dans les revendications dépendantes 3 à 10.

Les avantages du système selon la présente invention ressortiront plus clairement de la description détaillée suivante d'un mode de mise en œuvre préféré, donnée sans la moindre intention restrictive avec référence aux dessins annexés, où

la figure 1 représente en perspective une caisse enregistreuse ou « check-out » selon l'invention ;

la figure 2 représente à plus grande échelle la partie F2 de la caisse selon la figure 1 ;

les figures 3 et 4 représentent à plus grande échelle deux coupes, pratiquées suivant les lignes III-III et IV-IV de la figure 2 ;

la figure 5 représente une vue en perspective analogue à celle de la figure 2, mais après séparation mutuelle des deux parties par coulissage effectuée en vue de l'intercalation d'un appareil de lecture optique ;

la figure 6 représente à plus grande échelle une coupe pratiquée selon la ligne VI-VI de la figure 5 ;

la figure 7 représente une vue en perspective analogue à celle de la figure 5, mais après montage d'un support fait au préalable et muni de plaques de finition sur la caisse enregistreuse selon la figure 5 ;

la figure 8 représente à plus grande échelle une coupe pratiquée selon la ligne VIII-VIII de la figure 7 ;

la figure 9 représente une vue en perspective analogue à celle de la figure 7, mais après montage de l'appareil de lecture optique dans la caisse enregistreuse ;

la figure 10 représente à plus grande échelle une coupe pratiquée selon la ligne X-X de la figure 9 ;

les figures 11 et 12 représentent des vues analogues à celles des figures 8 et 10, mais pour une variante d'exécution de l'appareil de lecture optique ; et

5 la figure 13 représente une vue en perspective analogue à celle de la figure 1, mais après le montage d'un appareil d'enregistrement optique.

10 Comme le montre la figure 1, la caisse enregistreuse 1 selon l'invention se compose essentiellement d'une partie 2 à bande transporteuse 3 pour le transport des produits ou articles choisis par le client vers le caissier ou la caissière ; d'une partie 4 éventuellement munie d'une bande transporteuse 5 pour l'évacuation ou la réception de la marchandise enregistrée et reposant sur un support creux 6 susceptible de faire office de placard, accessible du côté du caissier ou de la caissière ; d'une table 8 reposant également sur un support creux 8 et destiné à porter un appareil d'enregistrement ; et d'une colonne 9 portant un dispositif d'éclairage 10.

25 Les deux parties 2 et 4 sont réunies selon la présente invention au moyen de deux profilés 11 et 12, qui, en l'occurrence, sont des profilés en U, solidaires de la partie 4 et susceptibles de coopérer avec des profilés analogues correspondants 13 et 14, qui, en l'occurrence, sont également des profilés en U, dans lesquels les profilés 11 et 12 peuvent coulisser librement.

30 Dans les profilés en U 11 et 12, d'une part, et les profilés en U 13 et 14, d'autre part, sont prévus des trous 15 dûment répartis, susceptibles d'être mutuellement opposés en vue du blocage mutuel des parties 2 et 4 en l'une ou l'autre position relative voulue au moyen de boulons 16.

35 Il va sans dire que les profilés 11 et 12 pourront, avec le même résultat, être fixés à la partie 2, tandis que les profilés 13 et 14 sont fixés dans la partie 4.

40 Comme le montrent les figures, il suffit donc de se procurer une caisse enregistreuse du genre décrit dans les lignes précédentes et représentée par les figures annexées et de l'employer soit dans la position illustrée par la figure 1, soit dans celle illustrée par la figure 13, de manière qu'après le desserrage des boulons 16, les deux parties peuvent être déplacées l'une par rapport à l'autre d'une longueur E, qui correspond à la largeur d'un appareil de lecture optique destiné à être intercalé entre elles.

45 Il va de soi que les points où sont percés les trous 15 doivent être choisis au préalable en fonction de ladite distance E, qui peut varier d'une marque d'appareils de lecture optique à l'autre, et qu'il se recommande de percer une pluralité de trous permettant le réglage de la distance E pour chacune des différentes marques d'appareils de lecture optique, qui entrent en ligne de compte pour l'équipement d'un même type de caisse enregistreuse.

50 Après l'écartement mutuel des parties 2 et 4 par coulissage, est montée une construction faite au préalable, qui se compose principalement de lattes, respectivement 17 et 18, destinées à supporter l'appareil de lecture optique, comme le

montre entre autres la figure 10, ainsi que d'éléments latéraux, respectivement 19 et 20, avec lesquels lesdites lattes de support 17 et 18 sont suspendues et fixées auxdits profilés en U 11 et 12, au moyen des profilés 21 et 22 fixés à ces éléments latéraux 19 et 20 et reposant sur les profilés en U 11 et 12, éléments latéraux 19 et 20 qui pourront être recouverts d'un revêtement 22 ou 23.

Lesdites lattes de support 17 et 18 sont de préférence réglables en hauteur en vue du réglage de la hauteur du « scanner ».

On voit qu'on obtient ainsi une caisse enregistreuse qui peut s'employer avec ou sans appareil de lecture optique et présente l'avantage que la solidité de la liaison entre les deux parties 2 et 4 est assurée dans toutes ses positions, c'est-à-dire aussi bien dans la position représentée par la figure 1 que dans celle représentée par la figure 13, de sorte que la caisse peut être facilement déplacée dans chacune de ces deux positions en la soulevant de part et d'autre, et cela sans qu'il ne faille avoir recours à des supports supplémentaires.

Dans le mode d'exécution illustré par les figures 8 et 10, la caisse est équipée d'un appareil de lecture optique, qui repose en bas sur des supports, à savoir, en l'occurrence, sur les lattes 17 et 18.

Les figures 11 et 12 ont trait à un mode d'exécution, destiné à supporter un appareil de lecture optique muni de part et d'autre d'une saillie 24. Dans ce cas, des éléments auxiliaires 25 et 26 sont disposés sur les profilés 11 et 12 pour régler la position de l'appareil de lecture optique au niveau requis, éléments auxiliaires qui se présentent par exemple sous forme de tubes plats, sur lesquels pourront, le cas échéant, être fixés au préalable des éléments latéraux 27 et 28 en guise de supports pour les éléments de revêtement 29 et 30, qui portent éventuellement un fond de finissage 31.

Il va sans dire que pour la liaison mutuelle des deux parties 2 et 4 viennent en ligne de compte toutes sortes de profilés congruents, et cela de manière que, dans le cas extrême, une des deux parties 2 et 4 n'est munie que d'un seul profilé saillant coopérant par coulissage avec un profilé correspondant de l'autre partie.

Inutile de souligner que l'invention ne se limite pas aux exemples de mise en œuvre décrits dans les lignes précédentes et illustrés par les figures annexées, mais en prévoit toutes sortes de modifications, d'additions et d'adaptations concernant la forme et les dimensions, évidemment à condition de ne pas dépasser son cadre, défini par les revendications formulées ci-après.

Revendications

1. Caisse enregistreuse, dite « check-out », du genre comportant une première partie (2) destinée au transport de produits ou d'articles vers un poste d'enregistrement ; une deuxième partie (4)

destinée à l'évacuation des produits ou articles enregistrés ; et une troisième partie (7) contenant l'appareil d'enregistrement, caractérisée en ce que ces deux premières parties (2, 4) sont conformées de manière à pouvoir être déplacées l'une par rapport à l'autre en vue de leur accouplement en au moins deux positions relatives différentes, soit d'une part, une position dans laquelle la deuxième partie (4) est contiguë à la première partie et d'autre part, une position dans laquelle les deux parties sont écartées l'une de l'autre de manière à permettre l'intercalation entre ces deux parties d'un appareil de lecture optique, des moyens (17, 18, 19, 20) de suspension de l'appareil optique étant prévus, l'une de ces deux premières parties (2, 4) présentant au moins un profilé saillant (11, 12) orienté vers l'autre partie en vue de sa coopération par coulissage avec un profilé correspondant (13, 14) fixé dans cette dernière.

2. Caisse enregistreuse perfectionnée, selon la revendication 1, caractérisée en ce que des moyens sont prévus pour relier mutuellement lesdits profilés (11-13 ; 12-14) en des positions bien déterminées dans le but de placer, chaque fois, les deux premières parties (2, 4) de la caisse en la position réciproque voulue.

3. Caisse enregistreuse perfectionnée selon la revendication 1 ou 2, caractérisée en ce que chacune desdites deux premières parties (2, 4) est munie de part et d'autre d'un profilé (11, 12, 13, 14) du genre défini ci-dessus.

4. Caisse enregistreuse perfectionnée selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce que lesdits profilés saillants (11, 12) de l'une des deux premières parties sont des profilés en U, tout comme ceux (13, 14) de l'autre partie.

5. Caisse enregistreuse perfectionnée selon la revendication 4, caractérisée en ce que lesdits profilés en U saillants (11, 12) sont fixés dans la deuxième partie servant à l'évacuation des produits ou articles enregistrés.

6. Caisse enregistreuse perfectionnée selon la revendication 5, caractérisée en ce que lesdits profilés saillants (11, 12) s'adaptent avec précision dans les profilés de l'autre partie.

7. Caisse enregistreuse perfectionnée selon l'une des revendications 2-6, caractérisée en ce que lesdits moyens destinés à l'accouplement mutuel des deux premières parties (2, 4) se présentent sous forme d'une pluralité de trous forés (15) dans les profilés concernés et susceptibles d'être disposés, de manière appropriée, l'un en regard de l'autre, trous servant à l'introduction de boulons (16) pour relier entre elles les deux premières parties (2, 4) de la caisse à une distance mutuelle appropriée.

8. Caisse enregistreuse perfectionnée selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce que l'intervalle entre les deux parties écartées l'une de l'autre par coulissage est rempli d'une construction en U composée d'éléments (17, 18) horizontaux destinés à supporter l'appareil de lecture optique, et d'éléments verticaux (19, 20), éventuellement sous forme d'éléments

de revêtement (22, 23), qui sont suspendus auxdits profilés en U et supportent lesdites lattes (17, 18).

9. Caisse enregistreuse perfectionnée selon l'une des revendications précédentes 1-7, caractérisée en ce que sur lesdits profilés (11, 12) présents entre les deux premières parties (2, 4) écartées l'une de l'autre par coulissage sont disposés des éléments auxiliaires, sur lesquels repose l'appareil de lecture optique par l'entremise d'éléments saillants latéraux (24).

10. Caisse enregistreuse perfectionnée selon la revendication 9, caractérisée en ce que des éléments latéraux (27, 28) ou des éléments de revêtement (29, 30) sont fixés sur lesdits éléments auxiliaires.

Claims

1. So-called cash register of the type comprising a first part (2) for the transport of products or articles to a registering station, of a second part (4) for the evacuation of the registered products or articles, and of a third part (7) containing the registering apparatus, characterised thereby that said both first parts (2, 4) being shaped so as to be able to be displaced with respect to each other in view of their coupling in at least two different relative positions, viz. at the one hand a position wherein the second part (4) is adjacent to the first part, and on the other hand a position wherein both parts are spaced apart so as to allow the insertion between them of an optical reader, for which suspension means (17, 18, 19, 20) have been provided, one of said two first parts (2, 4) having at least one projecting profile (11, 12) being oriented to the other part in view of its sliding co-operation with a corresponding profile (13, 14) fixed in the latter.

2. Improved cash register according to claim 1, characterised thereby that means are provided for mutually joining said profiles (11-13 ; 12-14) in well-determined positions in order to place said both first parts (2, 4) of the cash register each time in the desired reversible position.

3. Improved cash register according to claim 1 or 2, characterised thereby that each of said both first parts (2, 4) is provided at either side with a profile (11, 12, 13, 14) of the above-defined kind.

4. Improved cash register according to any of the foregoing claims, characterised thereby that said projecting profiles (11, 12) of one of said both first parts are U-sections, just as those (13, 14) of the other part.

5. Improved cash register according to claim 4, characterised thereby that said projecting U-sections (11, 12) are fixed in the second part intended for the evacuation of the registered products or articles.

6. Improved cash register according to claim 5, characterised thereby that said projecting profiles (11, 12) fit precisely in the profiles of the other part.

7. Improved cash register according to any of

claims 2 to 6, characterised thereby that said means for mutually joining said both first parts (2, 4) are in the form of a plurality of holes (15) drilled in the concerned profiles and able to be suitably disposed one with respect to the other, which holes are intended for receiving bolts (16) for mutually joining said both parts (2, 4) of the cash register at an appropriate distance.

8. Improved cash register according to any of the foregoing claims, characterised thereby that the gap between said both parts that are slid apart is occupied by a U-shaped construction composed of horizontal elements (17, 18) for supporting the optical reader and of vertical elements (19, 20), occasionally in the form of covering elements (22, 23) that are suspended to said U-sections and support said laths (17, 18).

9. Improved cash register according to any of claims 1 to 7, characterized thereby that on said profiles (11, 12) which are present between said both parts (2, 4) slid apart, auxiliary elements are placed on which the optical reader rests by means of inserted projecting side-elements (24).

10. Improved cash register according to claim 9, characterised thereby that side-elements (27, 28) or covering elements (29, 30) are fixed on said auxiliary elements.

Patentansprüche

1. Check-out-Registrierkasse, umfassend einen ersten Teil (2), der für den Transport von Produkten oder Artikeln nach einer Registrierstation bestimmt ist, einen zweiten Teil (4), der für die Abführung der registrierten Produkte oder Artikel bestimmt ist, und einen dritten Teil (7), der das Registriergerät enthält, dadurch gekennzeichnet, daß die ersten zwei Teile (2, 4) derart gebildet sind, daß sie im Hinblick auf deren Kupplung in mindestens zwei verschiedenen relativen Positionen gegenüber einander versetzt werden können, d. h. einerseits eine Position, in der der zweite Teil (4) an den ersten Teil grenzt, und andererseits eine Position, in der die zwei Teile voneinander entfernt sind, um die Einschubung eines optischen Lesegeräts zwischen diese beiden Teile zu ermöglichen, wobei Aufhängungsmittel (17, 18, 19, 20) für das optische Lesegerät vorgesehen sind, und ein dieser zwei ersten Teile (2, 4) mindestens ein vorspringendes Profil (11, 12) aufweist, das im Hinblick auf das Hineinschieben in ein im letzteren befestigtes übereinstimmendes Profil (13, 14) nach dem anderen Teil ausgerichtet ist.

2. Verbesserte Registrierkasse nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß Mittel vorgesehen sind, um die Profile (11-13 ; 12-14) in wohlbestimmten Positionen miteinander zu verbinden, um jeweils die beiden ersten Kassenteile (2, 4) in die beabsichtigte gegenseitige Position zu setzen.

3. Verbesserte Registrierkasse nach Anspruch 1 oder 2, dadurch gekennzeichnet, daß jeder der beiden ersten Teile (2, 4) auf beiden Seiten mit einem Profil (11, 12, 13, 14) der obenbestimmten

Art versehen ist.

4. Verbesserte Registrierkasse nach irgendeinem der vorhergehenden Ansprüche, dadurch gekennzeichnet, daß die vorspringenden Profile (11, 12) eines der beiden ersten Teile gerade wie diejenigen (13, 14) des anderen Teils U-förmige Profile sind.

5. Verbesserte Registrierkasse nach Anspruch 4, dadurch gekennzeichnet, daß die vorspringenden U-förmigen Profile (11, 12) befestigt sind im zweiten Teil, der für die Abführung der registrierten Produkte oder Artikel dient.

6. Verbesserte Registrierkasse nach Anspruch 5, dadurch gekennzeichnet, daß die vorspringenden U-förmigen Profile (11, 12) genau in die Profile des anderen Teils einpassen.

7. Verbesserte Registrierkasse nach irgendeinem der Ansprüche 2-6, dadurch gekennzeichnet, daß die für die Kupplung der beiden ersten Teile (2, 4) bestimmten Mittel in der Form einer Anzahl Bohrlöcher (15) in den betreffenden Profilen vorliegen und dafür geeignet sind, auf entsprechende Weise einander gegenüberstehend angeordnet zu werden, Löcher, welche der Einführung von Bolzen (16) dienen, um die ersten beiden Kassen-

teile (2, 4) in einem geeigneten Abstand miteinander zu verbinden.

8. Verbesserte Registrierkasse nach irgendeinem der vorhergehenden Ansprüche, dadurch gekennzeichnet, daß der Raum zwischen den beiden auseinandergeschobenen Teilen von einer U-förmigen Konstruktion eingenommen wird, die aus zur Unterstützung des optischen Lesegeräts bestimmten horizontalen Elementen (17, 18), sowie aus vertikalen Elementen (19, 20), gegebenenfalls in der Form von Verkleidungselementen (22, 23), welche an diesen U-förmigen Profile aufgehängt sind und diese Latten (17, 18) tragen, zusammengesetzt ist.

9. Verbesserte Registrierkasse nach irgendeinem der Ansprüche 1-7, dadurch gekennzeichnet, daß auf den zwischen den beiden ersten auseinandergeschobenen Teilen (2, 4) anwesenden Profilen (2, 4) Hilfselemente angeordnet sind, auf denen das optische Lesegerät mittels vorspringender Seitenelemente (24) ruht.

10. Verbesserte Registrierkasse nach Anspruch 9, dadurch gekennzeichnet, daß Seitenelemente (27, 28) oder Verkleidungselemente (29, 30) auf diesen Hilfselementen befestigt sind.

30

35

40

45

50

55

60

65

6

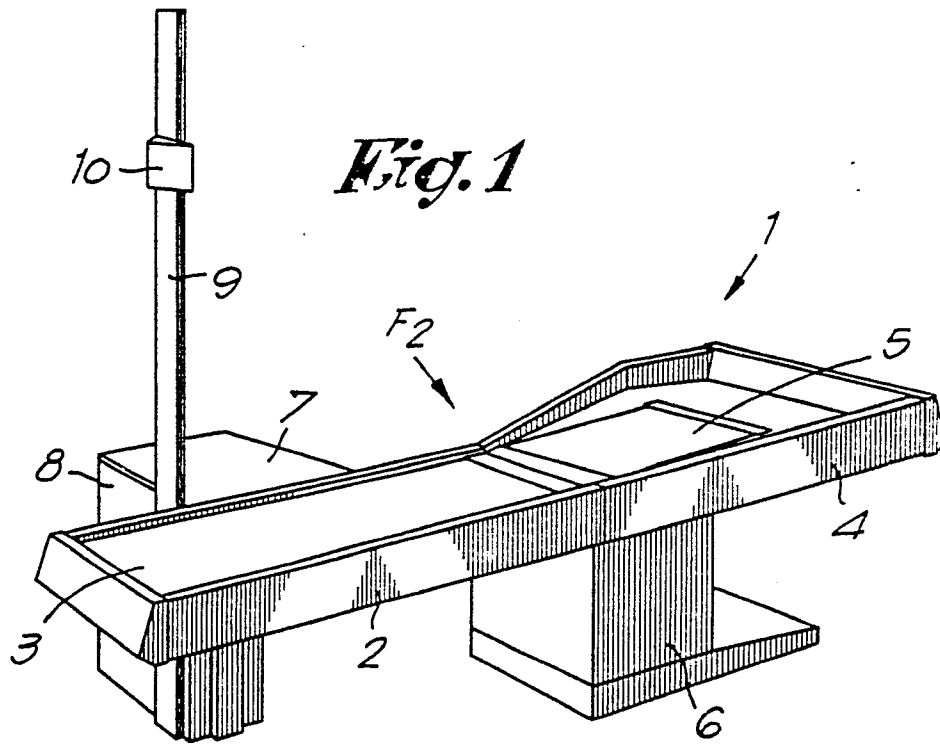


Fig. 1

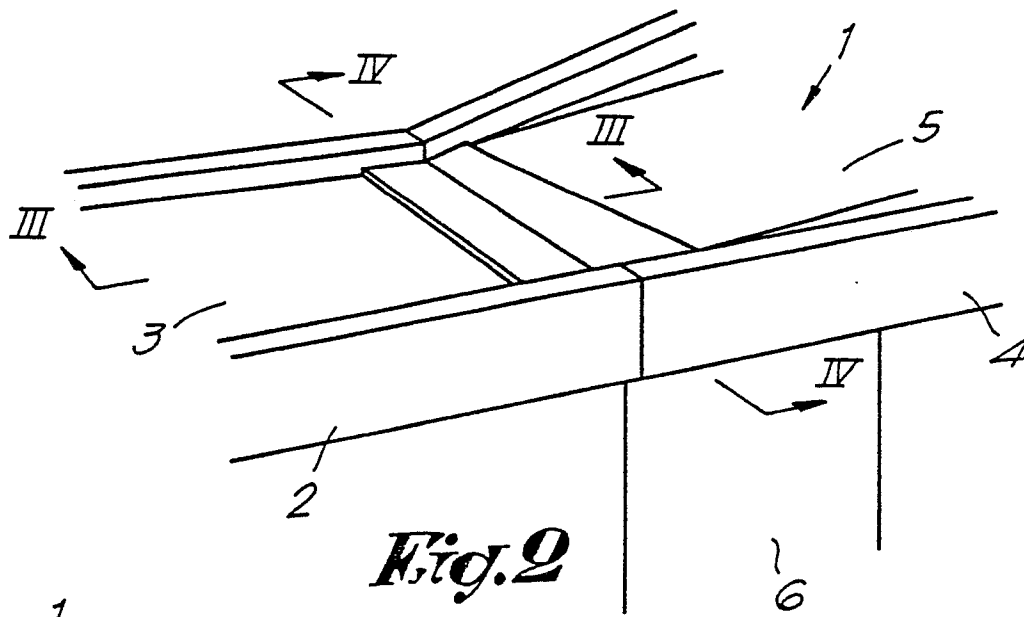


Fig. 2

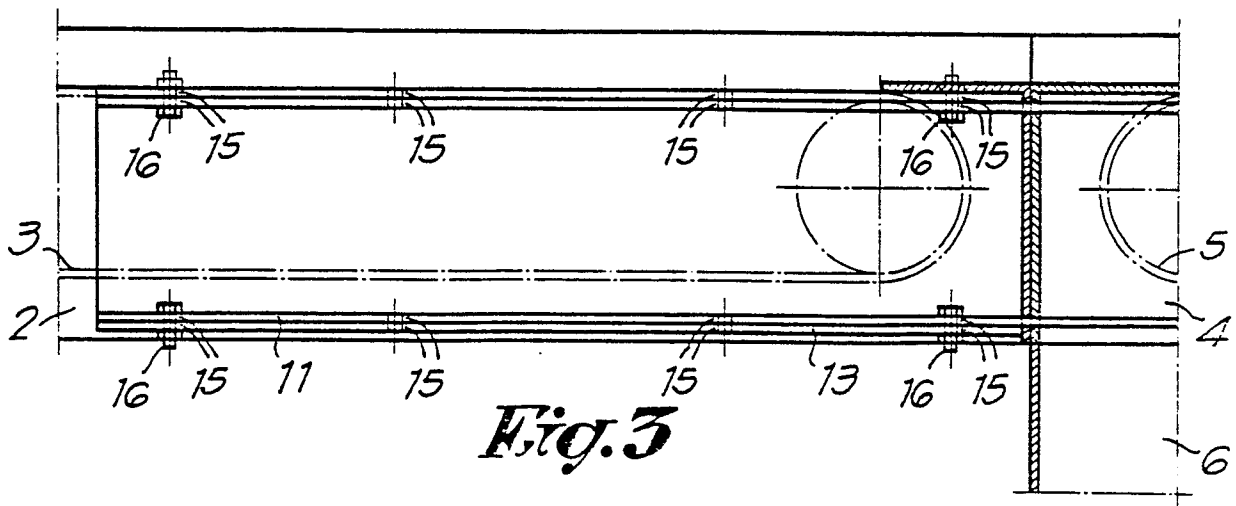
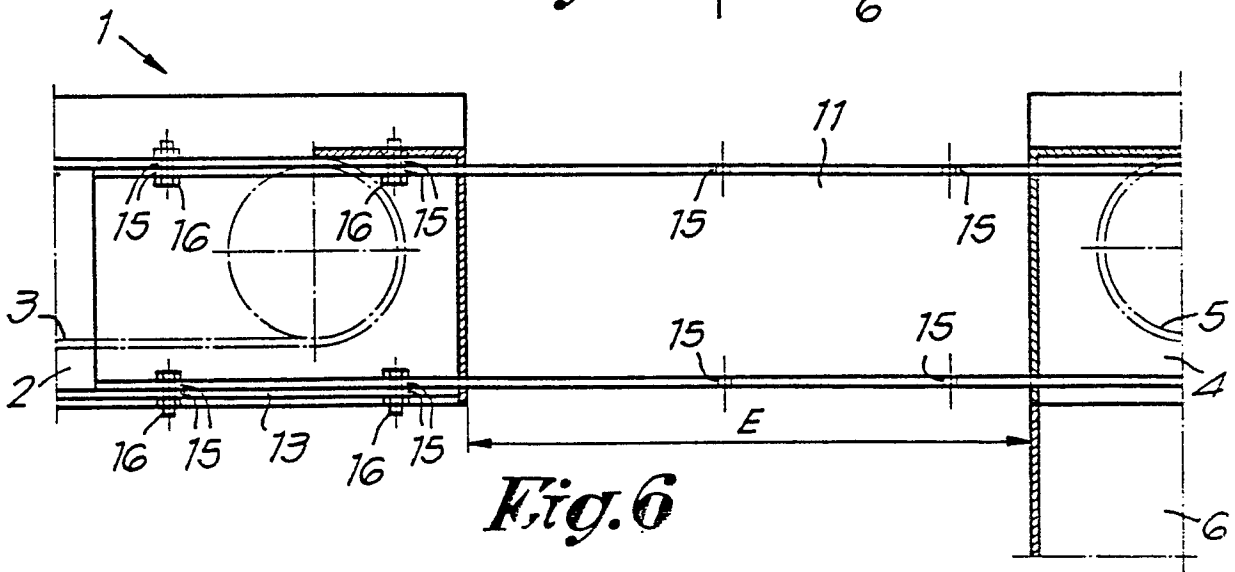
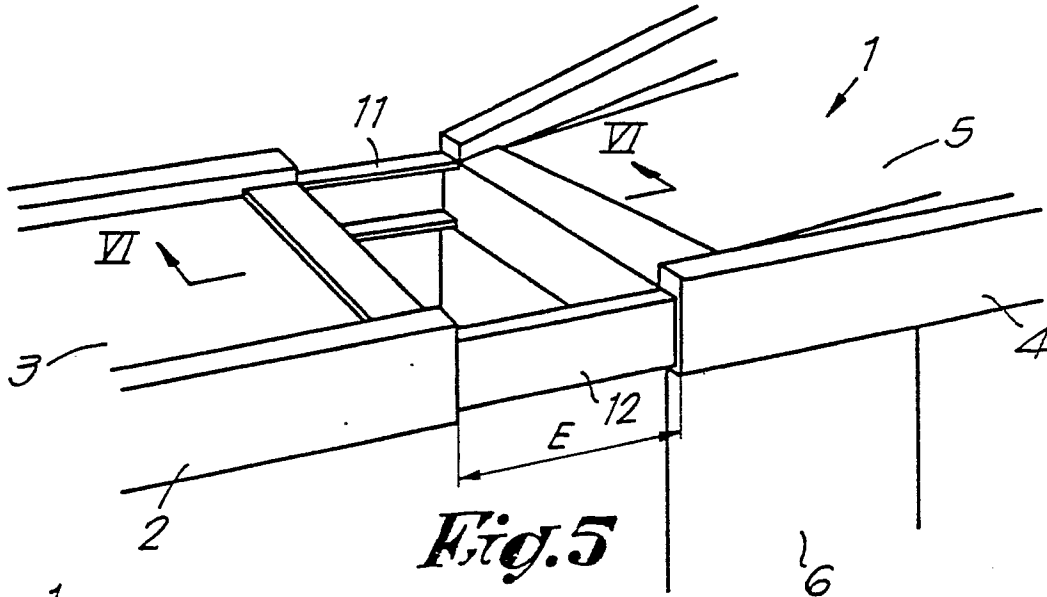
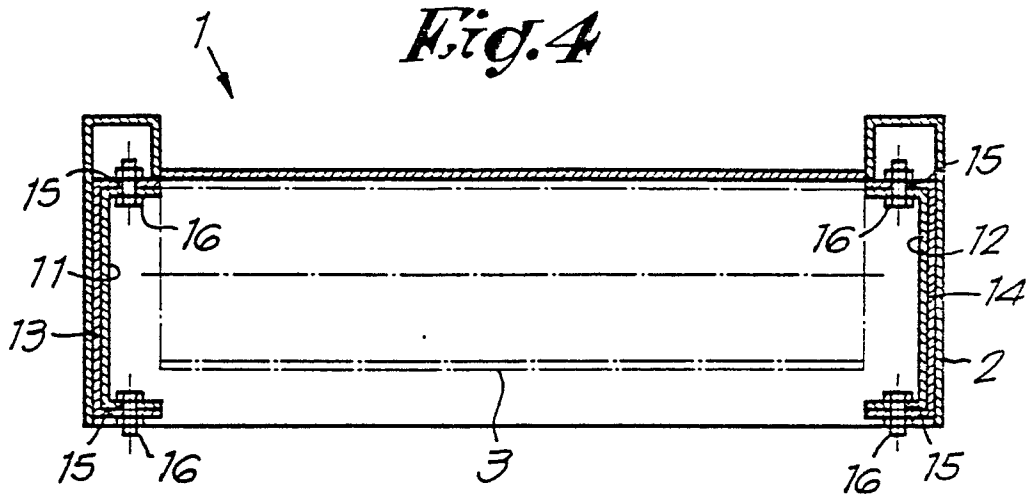


Fig. 3



0 077 419

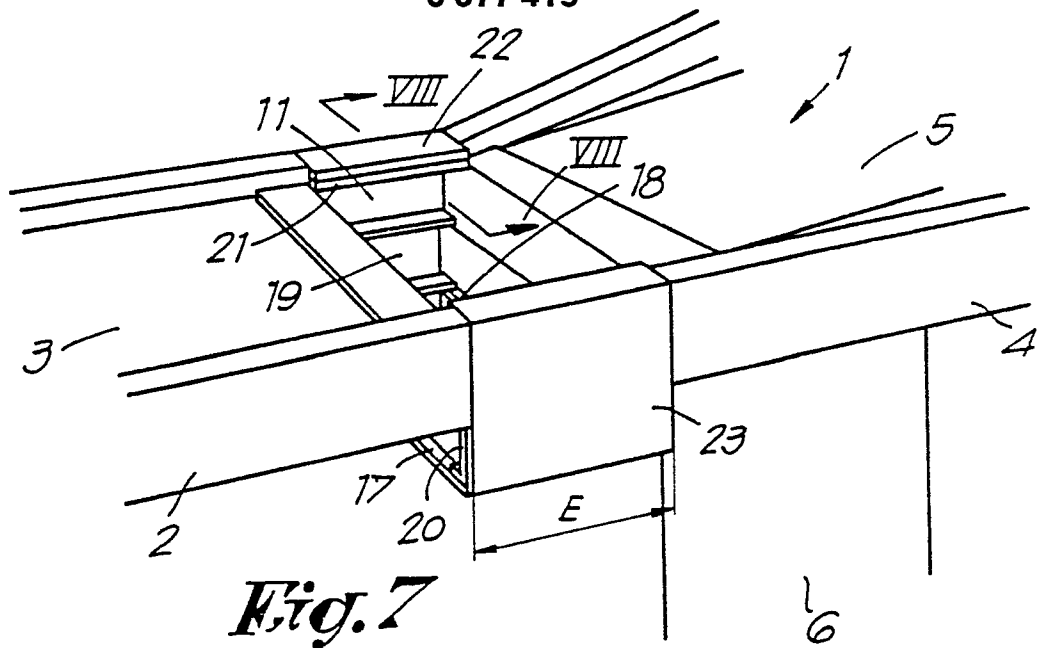


Fig. 7

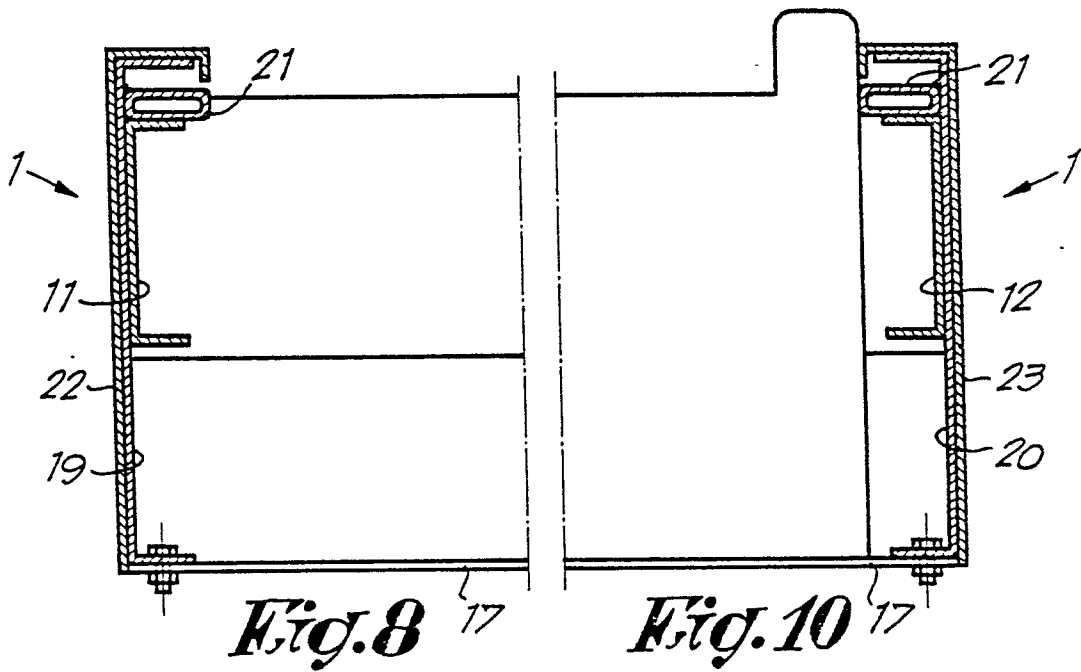


Fig. 8

Fig. 10

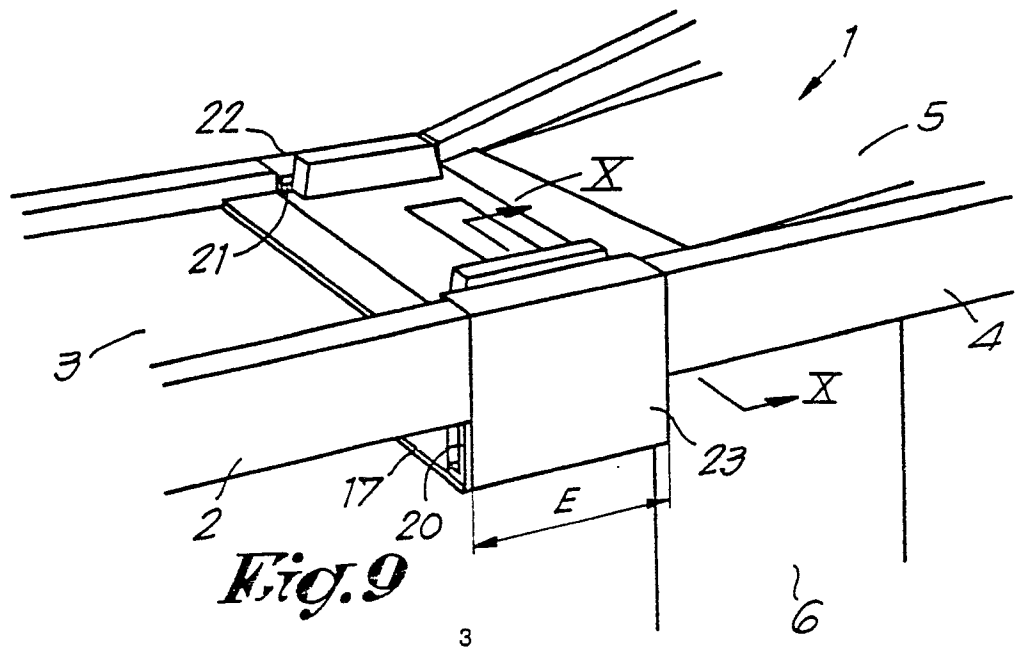


Fig. 9

Fig. 11

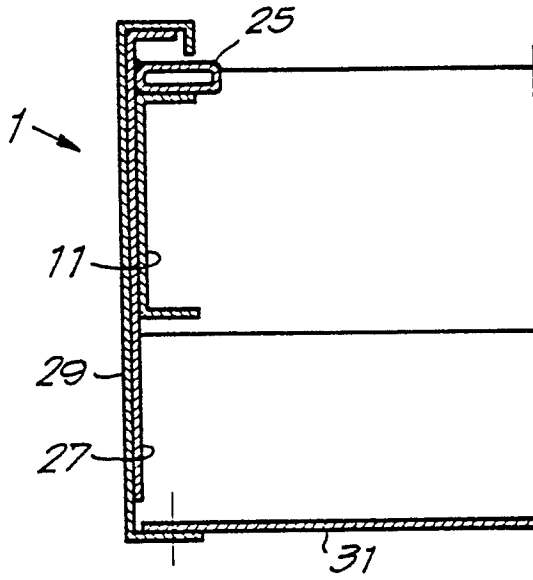


Fig. 12

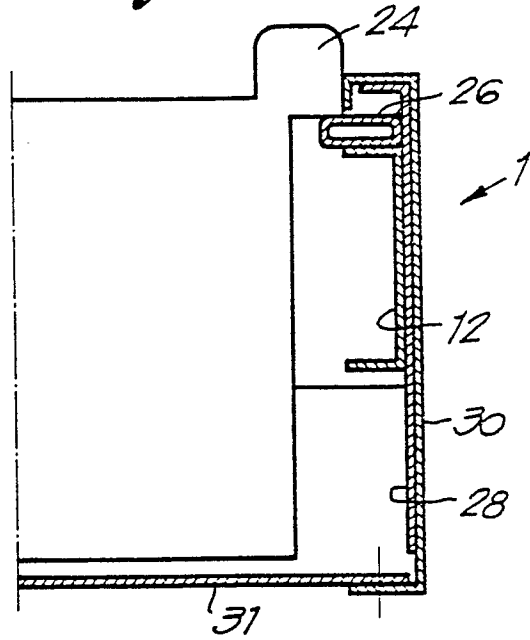


Fig. 13

